

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 avril à 18 heures,
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni Salle Mandela – 21 Rue du Stade à Grand-Charmont (25200), sous la présidence de M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10

Date de convocation : 04/04/2023

Présents : Mmes CHENUS-MARTHEY Martine – LAKHDER Nadia - LAZAAL Zahia – MAHIDDINE Sabah
Mrs CHARITE Pierre – CUGNEZ Jean-Pierre – DEGERT Roger - LEBEAU François -
MUNNIER Jean-Paul – WAECKEL Georges

Absent : M. BOUDJEKADA Ismaël

Secrétaire de séance : Mme Myriam LAYAFI

SOUS-PREFECTURE

Objet : Compte de gestion Exercice 2022

18 AVR. 2023

Monsieur le Président a informé le Conseil d'Administration que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier de Montbéliard et des Deux vallées sis à SAINTE-SUZANNE.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du CCAS.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Trésorier,

Les administrateurs, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : approuvent le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2022 du budget dont les écritures sont conformes au compte administratif du CCAS pour le même exercice.

Article 2 : disent que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus

SOUS-PREFECTURE Le registre dûment signé, Pour extrait conforme,

18 AVR. 2023

Mr Jean-Paul MUNNIER
Président du CCAS

MONTBELIARD



Acte rendu exécutoire après :
Envoi au Représentant de l'Etat le :
Publication ou notification du :